

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bobigny, le 26 juin 2026

Résultats 2025 de la Caf de la Seine-Saint-Denis en matière de lutte contre la fraude

« Frauder aux prestations c'est mettre en difficulté notre modèle de protection sociale et de solidarité nationale : 1€ fraudé c'est 1€ qui ne va pas là où il serait utile socialement. »

Pascal Delaplace, Directeur Général

« La Caf de la Seine-Saint-Denis a noué récemment plusieurs partenariats avec les autres services publics et le service lutte contre la fraude reçoit de nombreux signalements. Ce travail partenarial garantit des résultats de plus en plus efficaces. »

Lucie Gardelle, Directrice Comptable et Financière

L'action de la Caf de la Seine-Saint-Denis

En 2025, la Caf a versé un peu plus de 3 milliards d'euros de prestations aux 397 446 allocataires séquano-dionysiens (et près d'un million de personnes couvertes dans le département). Parce que le système repose en grande partie sur les déclarations des allocataires, la Caf mobilise l'ensemble de ses équipes, ainsi que ses contrôleurs assermentés, pour veiller à ce que chaque versement de fonds publics corresponde précisément aux droits ouverts. Cette démarche vise à assurer une gestion rigoureuse, équitable et responsable des prestations sociales.

L'action de la Caf : garantir l'accès et le versement du juste droit

La Caf de la Seine-Saint-Denis lutte contre les fraudes sociales qui nuisent au système de Sécurité sociale fondé sur les principes de solidarité et d'équité entre ses bénéficiaires.

Qu'est-ce que la fraude ? Contrairement à l'erreur (qui est de bonne foi) ou l'oubli, la fraude est caractérisée par l'intentionnalité, la répétition et la matérialité : l'allocataire fait volontairement de fausses déclarations, ou omet intentionnellement des éléments lors de ses déclarations pour influencer sur le montant des aides perçues.

Alors que fait la Caf ? En 2025, les contrôles menés par la Caf de la Seine-Saint-Denis ont ainsi permis de détecter 1 400 fraudes pour un **préjudice financier total de 23 634 217€** soit une augmentation de 8% par rapport à l'année 2024.

Ces résultats sont le fruit d'opérations de contrôle à plusieurs échelles :

- **Les contrôles sur place** : ils sont réalisés par une équipe de vingt-cinq contrôleurs chargés d'intervenir directement au domicile des allocataires ou au guichet des accueils de la Caf. Leur mission consiste à vérifier la situation déclarée, identifier de potentielles incohérences dans les dossiers, apporter des conseils sur les bonnes pratiques déclaratives auprès des allocataires et les rediriger si nécessaire vers les services compétents en fonction de leur situation.

La Caf de la Seine-Saint-Denis recrute chaque année plusieurs contrôleurs qui sont formés puis assermentés devant le Tribunal judiciaire afin de garantir les effectifs nécessaires à la poursuite de cette mission de contrôle.

- **Les contrôles sur pièce** : ils permettent de vérifier les informations déclarées en demandant des pièces justificatives aux allocataires.
- **Les contrôles automatisés** : ils permettent de comparer les informations déclarées par l'allocataire avec celles détenues par d'autres organismes publics. Le but est de détecter automatiquement des incohérences, des oublis ou des erreurs dans les déclarations.

Un partenariat ancré sur le territoire

En Seine-Saint-Denis, la Caf s'appuie sur un réseau partenarial solide et durable pour renforcer son action de lutte contre la fraude. Elle travaille notamment aux côtés de la préfecture, des forces enquêtrices, du parquet, de l'administration fiscale (DGFIP), des organismes de Sécurité sociale (URSSAF, CPAM, CNAV) ainsi que des ambassades et consulats et s'inscrit dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-fraude (CODAF). Cette coopération étroite permet de croiser les expertises, de coordonner les interventions et d'assurer une réponse collective, cohérente et efficace face aux situations frauduleuses.

En 2025, plus de 1 650 signalements de nos partenaires ont été recensés par la Caf.

Que devient un dossier suspecté de fraude par la Caf ?

Lors d'un contrôle et en cas de suspicions de fraude, le dossier allocataire est analysé par des experts qui statuent ou non sur la véracité de la fraude. Une fois la fraude qualifiée, les allocataires concernés sont informés du montant du préjudice financier à rembourser (on parle d'indu frauduleux). Une majoration de 10% est ajoutée au montant du préjudice.

Par ailleurs, les fraudeurs aux prestations sociales de la Caf peuvent également être soumis à l'obligation de payer une pénalité supplémentaire en fonction du montant du préjudice statuée après avis des administrateurs de la Caf. Une plainte peut également être déposée à l'encontre des allocataires.

La Caf de la Seine-Saint-Denis sanctionne les fraudeurs

- 100% des fraudes débouchent sur une majoration d'indu de 10%.
- Près de 7,5% des fraudeurs ont reçu un avertissement.
- Près de 90% des fraudeurs ont reçu une pénalité pour un montant total de 1 187 453€.
- Les préjudices les plus importants font l'objet d'un dépôt de plainte et de poursuites judiciaires.

La Caf de la Seine-Saint-Denis porte une politique de tolérance zéro face à la fraude et elle rappelle que la fraude sociale, sous toutes ses formes, porte atteinte à la solidarité nationale. Les efforts pour détecter et sanctionner ces comportements restent une priorité.

CONTACTS PRESSE

Adrien Da Costa, Chef de Cabinet : direction@caf93.caf.fr
Service Communication : communication@caf93.caf.fr

